

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 483 rendant exécutoires les délibérations n°s 483 à 486 du 5 octobre 1963 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, accordant concessions provisoires de terrain sur le Territoire.

n° 483

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 octobre 1963

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro
31 octobre 1963

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1256 du 9 octobre 1963 la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Ali Mehidal la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 1.930 m2 sise à Ambouli, au prix de 15 francs le mètre carré.